

trois ans que pour ceux de trois à douze ans. Il s'agit là d'une proposition que je soutiens personnellement. Des aspects plus spécifiques sont également à envisager en fonction des services, certains étant moins satisfaisants, mais aussi moins utilisés. Les parents demandent également des améliorations pour les congés parentaux et les congés de maternité ou de paternité, mais, comme vous le savez, il s'agit là d'une compétence fédérale.

Certaines propositions seront concrétisées à la suite de cette enquête, notamment pour répondre à la demande des parents d'être acteurs des décisions et des choix de l'Office. L'ONE prévoit la création d'un groupe de dialogue entre les professionnels et les familles, à l'instar du groupe Agora qui rassemble les professionnels de l'aide à la jeunesse et des familles en situation de pauvreté, en dialogue permanent depuis 1995. Par ailleurs, l'agence Alter a été mandatée par l'ONE dans le cadre d'un appel d'offres public basé sur un cahier spécial des charges, comme le préconise la loi sur les marchés publics, pour accompagner le dispositif.

Outre l'animation des journées, l'agence Alter a eu pour mission de rédiger le compte rendu des trois séminaires et de la journée de clôture. Ses journalistes sont en train de rédiger le rapport final du dispositif des États généraux de l'Enfance, notamment celui portant sur les enjeux transversaux, et ses recommandations. Les débats qui ont eu lieu lors de la table ronde – qui a rassemblé les experts de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement, de l'Observatoire bruxellois de l'enfant, du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et de l'ONE – feront également partie du rapport. Dès que celui-ci sera disponible – nous l'attendons pour la fin juillet –, il sera mis en ligne sur le site de l'ONE. Le rapport finalisé de l'enquête de satisfaction sera également mis en ligne dès sa validation par le Comité d'accompagnement, fin juillet.

Mme Véronique Durenne (MR). – C'était une journée plus qu'intéressante, à laquelle j'aurais évidemment aimé participer. Nous n'allons pas refaire le passé. Je prendrai bien entendu connaissance du rapport qui sera mis en ligne sur le site de l'ONE.

1.2 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réservation de places de crèche pour les employés d'entreprises et de pouvoirs publics»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – La crèche Les P'tits Soleils a été créée à Tournai par Michel Foucart. Entrepreneur, il désirait améliorer la qualité de vie de ses employés en installant une crèche au sein de son entreprise. Dans un

contexte où l'accueil des jeunes enfants est problématique en raison d'un manque de places criant dans les milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles, cette initiative est à saluer! Rien qu'à Tournai, seuls 45 % des besoins sont couverts et, chaque année, mille enfants se retrouvent sans place d'accueil.

M. Foucart est parti du constat que les difficultés de ses travailleurs à placer leurs enfants posaient parfois des problèmes d'organisation au sein de son entreprise et pouvaient engendrer des retards, des absences au travail, une baisse de la concentration, du stress ou encore un déséquilibre entre vie privée et vie professionnelle. Il a donc mis en place un système de «sponsoring» de places pour ses employés. Grâce à ce système, il assure des places prioritaires aux enfants de ses employés. Ce projet innovant permet de sensibiliser les entreprises ainsi que les pouvoirs publics à l'importance de leur implication dans la problématique du manque de places en milieux d'accueil de la petite enfance.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de ce projet, dont la crèche est autorisée et subventionnée par l'ONE? Qu'en pensez-vous? Pouvez-vous me fournir les chiffres relatifs au nombre de crèches d'entreprise ou au sein d'organisations en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle est l'évolution à ce sujet? Comment envisagez-vous le développement de cette initiative? En avez-vous informé vos collègues chargés de l'Économie, de l'Éducation et de la Fonction publique?

Collaborez-vous avec ces derniers pour les impliquer davantage dans la politique des milieux d'accueil de la petite enfance, qui concerne un grand nombre d'acteurs et dont l'intérêt revêt un caractère multiple? Comment, avec vos collègues chargés de l'Économie, entendez-vous sensibiliser davantage le monde de l'entreprise à l'importance des milieux d'accueil de la petite enfance? Que proposez-vous pour les aider à réserver des places d'accueil pour leurs travailleurs? Qu'en est-il au niveau de la fonction publique et des emplois publics? Qu'en est-il des incitants à l'investissement, des incitants à la réservation de places dans les crèches d'entreprises, voire également de la création de structures d'accueil privées? Quel est votre sentiment quant au partenariat privé-public dans ce domaine? Est-ce, d'après vous, une piste envisageable pour accélérer significativement la création de places d'accueil au sein de notre Fédération?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La crèche Les P'tits Soleils, d'une capacité de 49 places et gérée par l'association sans but lucratif (ASBL) du même nom, est un des projets concrétisés en août 2016 dans le cadre de la programmation 2014-2018 du Plan «Cigogne III», et plus particulièrement dans le volet spécifique Liège-Hainaut «Au fil de l'eau». Ce projet était complé-

mentaire, car il y a eu moins de réponses au Plan «Cigogne III» dans les provinces de Liège et du Hainaut. Il est l'aboutissement d'un engagement entrepreneurial à vocation citoyenne, je tiens à le souligner, qui s'est notamment traduit par un investissement important dans la construction du bâtiment de la crèche. Il a fait l'objet d'un accompagnement soutenu de la part de l'ONE dans sa phase de création. La Région wallonne a également été associée et a fourni un soutien sous forme d'aide à l'emploi pour ce projet. Il s'appuie aussi sur une participation d'entreprises locales, sous forme de *sponsoring* et de soutiens financiers à la crèche. Selon l'article 52bis du Code des im- pôts sur les revenus 1992, ces contributions finan- cières devraient bénéficier d'une déduction fiscale.

Concernant les chiffres relatifs aux crèches d'entreprises et d'organisations en Communauté française et leur évolution, outre les 84 places d'accueil créées par le Plan «Synergies em- ployeurs-milieux d'accueil» (Plan SEMA) – réservées par des entreprises – et les places tous publics dans les milieux d'accueil SEMA, il existe des milieux d'accueil prioritairement occupés par les enfants des membres du personnel d'entreprises publiques ou privées. Ces places sont créées par ces entreprises ou par les pouvoirs organisateurs liés à ces entreprises. Citons par exemple les maisons d'enfants créées par la Dé- fense, celles de la société Swift ou encore les crèches liées à certains hôpitaux. Ces milieux d'accueil et places ne disposant pas d'un statut spécifique, ils ne sont pas identifiés en tant que tels dans les chiffres.

Dans le cadre de la réforme «Milac» (milieux d'accueil), j'ai proposé, dans ce que j'appellerai le «cahier des charges», des réflexions que j'ai communiquées à l'ONE pour envisager de nou- velles dispositions à propos de la responsabilité sociétale des entreprises. Je souhaite que cette réforme permette de créer des ponts entre les entrepre- neurs et l'enfance. Les entreprises sont conscientes du fait qu'il est indispensable que leurs travailleurs sachent leurs enfants dans des lieux épanouissants et de qualité pour qu'ils soient entièrement concentrés sur leur travail.

Toutefois, ces ponts ne peuvent se faire à tout prix et une place dans un milieu d'accueil ne peut devenir un avantage comparable à une voi- ture de société. Pour ma part, je crois à une res- ponsabilité partagée entre les entrepreneurs et les pouvoirs publics et à la garantie que le secteur de l'accueil de l'enfance reste strictement non mar- chand. Il ne s'agit pas de mettre en place des crèches d'entreprise, mais de voir comment, entre des entrepreneurs et des projets de crèches et/ou autres structures d'accueil, la coopération est pos- sible. Cela a été le cas avec Les P'tits Soleils.

La possibilité du partenariat public-privé – par privé, j'entends associatif et/ou marchand – fait également partie des discussions en cours avec

l'ONE quant à la réforme «Milac».

Un clin d'œil par rapport à votre question: vous affirmez que le taux de couverture «n'est que de 45 % à Tournai». En vérité, c'est énorme! L'Union européenne nous recommande d'atteindre un taux de couverture de 27 %. Je tiens à rappeler que ce n'est pas parce qu'un enfant naît qu'il y a une demande de place. De ce fait, un taux de 45 % est un taux de couverture remarquable, ce qui ne veut pas pour autant dire qu'il soit suffisant. Ce- pendant, vu les dispositions générales et les possi- bilités, qui s'élèvent à une moyenne d'environ 30 % pour l'ensemble de la Communauté fran-çaise, je pense qu'avec 45 %, vous pouvez féli- citer les acteurs de terrain associatifs et autres qui ont investi dans l'accueil de l'enfance sur la com- mune de Tournai.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – En effet, ce taux 45 % est satisfaisant, peut-être justement grâce à ce type d'initiative, qui permet de créer des places complémentaires. Je vous re- joins totalement: il ne faut pas que ces places créées par les entreprises soient marchandées d'une façon ou d'une autre. Je vois plutôt cela comme un partenariat. Comme vous l'avez dit, les parents qui savent qu'ils peuvent, sans stress, trouver une place d'accueil pour leurs enfants se sentiront d'autant mieux lorsqu'ils seront au tra- vail et la part vie privée-vie professionnelle sera d'autant plus équilibrée.

Vous avez aussi évoqué le cas de crèches ou- vertes par la Défense. Ce type de collaboration existe donc aussi dans le paysage public. C'est peut-être l'occasion de communiquer davantage à ce sujet et de voir comment créer de nouvelles collaborations ailleurs qu'à Tournai. Nous avons des difficultés à répondre à la problématique du coût et le fait que ces entreprises sponsorisent et contribuent à la construction de la crèche constitue une aide à laquelle il me semble que l'on ne doit pas se fermer. Nous devrions plutôt essayer d'intensifier ces collaborations.

1.3 Question de Mme Valérie Warzée- Caverenne à Mme Alda Greoli, mi- nistre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évaluation de la campagne «Les enfants et les écrans?» 2015-2016 de l'Office de la naissance et de l'enfance»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – En mars 2016, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) lançaient l'enquête «Les enfants et les écrans?». Celle-ci avait pour but de porter un regard objectif sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les enfants de zéro à six ans. Ces technologies sont, en effet, omnipré- sentes dans notre quotidien. De fait, étant donné